



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Cabinet*  
*Section de la communication interministérielle*

Papeete, le 25 juillet 2019

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Convocation des électeurs à l'élection des conseillers municipaux**

**L'élection des conseillers municipaux aura lieu le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour aura lieu, le cas échéant, le dimanche 22 mars 2020.**

Ces dates ont été retenues conformément aux dispositions du code électoral qui imposent que cette élection soit organisée au mois de mars (article L.227). Elles seront fixées dans le courant du mois de septembre 2019 par un décret pris en conseil des ministres qui convoquera les électeurs à ces dates.

Lors de ce scrutin, les listes électorales seront extraites du répertoire électoral unique (REU).

**Les demandes d'inscription sur les listes électorales en vue de participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.**

Les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne peuvent voter et sont éligibles aux élections municipales, à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires pour ces élections, à cette même date.

La période de prise de candidature, qui sera fixée par arrêté du Haut-commissaire de la République en Polynésie française, s'achèvera, pour tous les candidats, le jeudi 27 février 2020.

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)